



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES

**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 juillet 2024**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux membres présents.
Il nomme les membres qui se sont excusés :

- Mme Sylvie LEOUBE procuration à Mme Cindy THIEULIN
- Mr Michel FAGNART procuration à Mr Thierry CONRAUX
- Mr Daniel BUCKEL procuration à Mme Jocelyne ZENNER
- Mme Nathalie DENILAULER
- Mr Thomas PELISSERO

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Modification de l'ordre du jour :

Le point concernant le point sur la convention de servitude : modification du réseau électrique est reporté à une date ultérieure car les documents n'ont pas été reçus à ce jour.

65-2024 - Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Maire expose :

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précise :

« Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE Olivier BONNEFON pour remplir les fonctions de secrétaire.

66-2024 - Approbation du compte-rendu de la séance du 22 mai 2024

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 mai 2024.
Celui-ci est passé à la signature des présents.

67-2024 – Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent

Rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes du Val d'Argent

Monsieur le Maire expose :

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule **qu'un rapport d'activités de l'établissement public de coopération intercommunale** doit être adressé à chaque maire des communes membres, accompagné du compte administratif avant le 30 septembre de chaque année.

Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Conseils Communautaires des 13 juin et 4 juillet 2024 :

13 juin :

- Rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes du Val d'Argent
- Rapport d'activités et comptes 2023 de l'Office du Tourisme du Val d'Argent Tellure
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2023
- Taxe de séjour et taxe additionnelle
- Vote de subventions associations

4 juillet :

- Rapport d'activité Centre-Socio-Culturel du Val d'Argent 2023
- SPL EVA : Rapport annuel 2023 des élus mandataires et rapport d'activité 2023
- Projet délibération protocole d'accord Parc Minier Tellure
- Convention avec le Syndicat du Lac Blanc
- Financement des mandats de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'opérations sur des bâtiments publics relevant du champ de la maîtrise d'ouvrage publique pour la mise en œuvre du programme petite ville de demain
- Information sur les travaux en cours

Discussion :

Marie Christine SALBER demande si dans le programme Petites Villes de Demain de nouvelles

informations ont été communiquées au sujet de la rénovation de la salle des fêtes de SCAM.
Jean Marc BURRUS lui répond que cette rénovation est toujours inscrite au programme mais ne sera pas en première priorité. Le temps de réalisation des études est très long.

68-2024 – Plan de financement actualisé chaufferie bois, réseaux de chaleur et local de stockage

Monsieur le Maire expose que suite à la réunion de la commission des travaux du 24 juin 2024, l'estimatif concernant le projet de construction d'une chaufferie bois, réseaux de chaleur et local de stockage, dont le coût prévisionnel était estimé au stade études à 890 109 € HT est à revoir. Le plan de financement prévisionnel initialement prévu dans les délibérations de demandes de subventions auprès des différents financeurs nécessite d'être actualisé comme suit :

Sources	Types d'aide	Montant subventionnable en € HT	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics				
Etat	DETR	1 216 472.63 Chaufferie, réseau chaleur et local de stockage	486 589	40%
Région	CLIMAXION	608 091.35 Chaufferie	304 045	50 %
Région	CLIMAXION	225 676.56 Réseau chaleur	112 838	50%
Département	Fonds Communal Alsace	1 216 472.63 Chaufferie, réseau chaleur et local de stockage	69 706	5.73%
Auto-financement				
Fonds propres ou emprunt		1 216 472.63	243 294.63	20%
Total HT			1 216 472.63	100%

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour la construction de la chaufferie bois, du réseau de chaleur et local de stockage.
- Autorise le maire à solliciter les différents financeurs et à signer tous les documents nécessaires.

Discussion :

Jean Marc BURRUS précise que pour rester dans une enveloppe de dépense acceptable, des choix ont été faits, suivant la même politique que la construction de l'école, à savoir la suppression du

raccordement de la maison des œuvres. Des options qualitatives ont été conservées comme la hauteur de cheminée pour réduire les nuisances et la gestion informatisée du système. Les montants de subventions sont pour certaines plafonnées, un choix a été fait dans la répartition des demandes notamment pour les aides de la CEA.

Jean Pierre MAIRE précise que le montant a été revu suite également à l'accord d'un riverain qui a accepté sans contrepartie le passage des canalisations sur sa parcelle. Une convention sera établie entre les deux parties.

Jean Marc BURRUS ajoute que le projet est maintenant bien abouti.

Rémy VOINSON demande si le chiffrage présenté correspond à un réseau uniquement public ou intégrant des privés.

Jean Marc BURRUS répond que le choix s'est porté uniquement sur le public face à la complexité de mise en œuvre et au surcoût de travaux et matériel si le privé était intégré au projet.

Marie Laure HUCK demande si le choix du bâtiment chaufferie retenu est la dimension restreinte aux équipements prévus ou la proposition permettant une extension future.

Jean Marc BURRUS répond que celui retenu est avec possibilité d'extension. Les options retenues sont avec une qualité de matériel supérieure.

Jacques MERTZ demande si les taux de subventions sont définitifs.

Jean Marc BURRUS lui indique que dans toute demande de subvention le taux n'est pas acquis.

Francine MEYER demande des précisions.

Jocelyne ZENNER précise que les montants inscrits sont ce à quoi la collectivité peut prétendre, sans garantie.

Jean Marc BURRUS informe que les plans peuvent être transmis.

Marie Christine SALBER demande des précisions sur le mode d'alimentation des matières premières.

Jean Pierre MAIRE lui répond que ce sera du bois communal transformé à Sainte Marie aux Mines.

69-2024 – Chasse – Modification de la somme du loyer du bail de chasse du lot 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ces articles L. 429-4, L.429-6 et L. 429-17,

Vu l'article 4.3 du Cahier des charges communales du Haut-Rhin,

Vu la délibération n° 67-2023 du 11/10/23 fixant la mise à prix des lots de chasse

Vu la délibération n°59-2024 actant la modification des périmètres du lot 3,

Suite à la demande formulée par le Président de l'Indivision des Frontières, la surface louée au lot de chasse n°3 était réduite de 7 ha et 17 ares si bien que la surface définitive louée au Lot 3 était la suivante : **456 ha et 21 ares.**

La surface des terrains loués au Lot 3 ayant été réduite, M. Jean Pierre Maire propose au conseil de réajuster en conséquence le montant du bail de location du lot 3. Au lieu de 12757.00 €, le montant définitif est désormais le suivant : **12560.00 €.**

S'agissant du montant de la location des terrains enclavés loués par « l'Indivision des Frontières », le montant définitif sera également modifié comme suit : Au lieu de 174,79 €, il sera de : **338,29 €.**

Le service de recouvrement du Trésor public sera informé de cette modification pour l'établissement des nouveaux titres de paiement et de recette.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

VALIDE la proposition de Mr Jean Pierre MAIRE

70-2024 – Chasse – Indemnités pour la répartition du produit du droit de chasse

M. Jean-Pierre MAIRE indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer pour la période 2024 – 2030, les taux de l'indemnité due pour le travail de la répartition annuelle du produit de la location de la chasse communale. Cette indemnité ne peut être supérieure à 4 % des sommes réparties. Pour l'année 2024, le travail a été confié à deux agents du secrétariat de la Mairie de STE CROIX AUX MINES : La comptable et l'Adjoint administratif.

Sur proposition de M. Jean-Pierre MAIRE, Adjoint au Maire,

Après délibération

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la répartition annuelle du Produit de la location de la chasse communale pour la période 2024 – 2030 selon le détail ci-dessous,

Secrétariat de Mairie : 4 %

Trésorier municipal : 4 %

Partage équitablement l'Indemnité à verser à La comptable et l'Adjoint administratif qui ont été chargés de la répartition du produit du droit de chasse à 4 %.

Charge M. le Maire de procéder à la répartition de cette indemnité.

71-2024 - Informations du Maire au Conseil Municipal

- Remerciements à toutes les personnes qui ont permis le bon déroulement des dernières élections législatives.
- Cérémonie du 14 juillet : rendez-vous le 13 juillet à 20h à la mairie.
- Intervention de Thierry CONRAUX concernant les divers travaux réalisés par la RIT pour la mise en place de la vidéo protection, à savoir :
 - 15562 mt de fibre pour les 17 sites
 - 4000 mt de câble tiré jusqu'aux armoires vidéo
 - Facturation de la RIT à la commune

De plus amples informations peuvent être données sur demande.

- Le prochain conseil municipal aura lieu le 24 septembre 2024 à 19h30.

Discussion :

Marie Christine SALBER demande si des nouveaux quartiers ont été desservis.

Thierry CONRAUX répond que les travaux ont été réalisés sur les lieux définis initialement.

Jean Marc BURRUS informe que lundi une réunion sur le déploiement de la fibre aura lieu avec ROSACE et Denise BUHL. Pour rappel ROSACE est une structure qui travaille pour la région et qui est en charge de l'installation de la fibre sur le Grand Est. La RIT est amenée à évoluer.

Questions des conseillers municipaux - Divers

Marie Christine SALBER intervient pour se faire le relais de certains habitants qui regrettent le manque d'animations en hiver du au tarif trop élevé des frais de chauffage facturé aux associations organisatrices. Elle demande une forte réduction ou une exonération.

Jean Marc BURRUS indique que les contrats de prestation d'énergie ont été revus.

Jocelyne ZENNER intervient pour préciser qu'une tare a été instaurée afin de ne pas prendre en compte dans la facturation les frais de fonctionnement permanents.

Jean Marc BURRUS précise qu'une réflexion va être faite et qu'une réponse sera donnée au prochain conseil.

Marie Laure HUCK informe qu'un atelier peinture a été remis en place avec Jacky MERTZ à la salle des fêtes pour réaliser des décorations pour l'été et les fêtes de fin d'année. Toute personne intéressée peut y participer.

Roxane HERMENT intervient pour signaler des problèmes de stationnement au quartier Saint Nicolas. Elle se fait également le relais du restaurant Lulu et Juju qui déplore la présence du camion Food truck le vendredi soir sur la place.

Jean Marc BURRUS lui répond que les problèmes de stationnement vont être étudiés pour le quartier Saint Nicolas. Pour ce qui est de l'autorisation donnée au Food truck, elle ne peut être refusée car la concurrence est libre.

José GOMES signale un problème de visibilité provoqué par des branches d'arbres débordant sur la route dont la commune est propriétaire ainsi qu'un privé.

Ce problème va être traité.

Olivier BONNEFON souhaite avoir des informations sur le recrutement d'un médecin pour le cabinet médical.

Jean Marc BURRUS répond que la structure régionale portant le projet de salariat de médecins est en train de se monter. Cette action va prendre un certain temps. Un logement sera prochainement libéré pour pouvoir compléter cette offre médicale.

Après ce dernier point

FIN DE LA SEANCE A 20h45

Le secrétaire de séance :
Olivier BONNEFON

Monsieur le Maire :
Jean-Marc BURRUS

CONSEIL MUNICIPAL du 11 JUILLET 2024 **RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS**

N°65-2024 – Désignation d'un secrétaire de séance

N°66-2024 – Approbation du compte-rendu de la séance du 22 mai 2024

N°67-2024 – Point sur l’activité de la Communauté de Communes du Val d’Argent

N°68-2024 – Plan de financement actualisé chaufferie bois, réseaux de chaleur et local de stockage

A reporter – Convention de servitude : modification du réseau électrique.

N°69-2024 – Chasse – Modification de la somme du loyer du bail de chasse du lot 3

N°70-2024 – Chasse – Indemnités pour la répartition du produit du droit de chasse

N°71-2024 - Informations du maire au Conseil Municipal

Questions des conseillers municipaux - Divers